
ASTAC – MEMENTO A L'USAGE DES FORMATEURS ET STAGIAIRES.

Ce qu'il faut faire connaître et savoir au terme de la formation initiale proposée aux tireurs sportifs débutants.

Organisation :

1 fiche de progression, à remettre au stagiaire, qu'il devra faire signer à chaque séance par l'animateur.

Programme :

4 séances de tirs au stand 10m avec la carabine et le pistolet à air comprimé.

1 séance consacrée aux règles et à la manipulation des armes en toute sécurité.

4 séances de tirs au stand 25m avec le pistolet 22 LR.

1 séance consacrée au test QCM de sécurité qui met fin à la formation et permet la délivrance du carnet de tir.

La nomenclature d'une arme : de la crosse à la bouche du canon !

Le stagiaire doit connaître la nomenclature des armes qu'il va être amené à utiliser.

Les droites de référence :

La ligne de mire : c'est la ligne droite imaginaire qui relie la hausse (ou cran de mire) au guidon.

La ligne de visée : c'est la ligne droite imaginaire qui relie l'œil, la hausse (ou cran de mire), le guidon et le point de visée en cible.

La cible :

Comprend le carton, la partie zonée (les cercles de 1 à 10) et le visuel (partie centrale noire).

La sécurité pour lui et envers les autres tireurs :

Les 3 règles principales :

- 1 - Une arme doit, en toutes circonstances, être considérée comme chargée donc dangereuse.
- 2 - Ne jamais diriger une arme vers quelqu'un ou soi-même.
- 3 - Ne jamais faire confiance aux sécurités mécaniques d'une arme (elles peuvent être usées, ou inopérantes).

Les 3 règles complémentaires :

- 1 - Une arme doit être manipulée avec précaution.
- 2 - Il est interdit de toucher à l'arme d'un autre tireur sans lui avoir demandé l'autorisation.
- 3 - Il est interdit de manipuler son arme lorsqu'une personne se trouve en avant du pas de tir vers les cibles.

La position de tir debout à la carabine:

Charger et prendre l'arme.

Se placer de profil par rapport à la cible, construire sa position les pieds écartés d'une valeur sensiblement équivalente à celle des épaules. Positionner, en contrôlant visuellement, la plaque de couche au-dessus du biceps. Pincer la crosse entre le bras et le torse (appui pectoral). Chausser la poignée pistolet. Placer la main sous le fût. Amener le bras de cette main au contact du torse et placer si possible le coude sur la tête de l'os iliaque du bassin (mouvement de rétroversion). Effectuer l'empilement osseux (tassement). Assurer l'arme contre le bras (légère traction en arrière). Placement de la joue sur le busc. Prise de la ligne de visée (distance de l'œil à l'ocilleton de 3 à 5 cm).

La position de tir debout au pistolet :

Charger et prendre l'arme.

Les jambes sont écartées (pieds écartés de la largeur des épaules) de manière que l'alignement des épaules et du bras qui tient l'arme fasse environ un angle de 60° par rapport à la table de tir). Chausser la poignée-pistolet en assurant fermement la pince pouce-majeur. Contrôler la position de l'appui-paume lorsque l'arme en est pourvue. Vérifier que la dernière phalange de l'index est en mesure d'appuyer longitudinalement sur la queue de détente dans l'axe de la cible. Fixer le bras qui ne tire pas (main dans la poche ou pouce dans la ceinture du pantalon). Prise de la ligne de visée.

Au début de l'initiation, il est fortement conseillé de proposer au débutant de tirer assis, bien calé, l'arme posée sur un support :

Dans cette position, en diminuant considérablement le poids de l'arme et dans une certaine mesure les oscillations naturelles du corps, le stagiaire peut mieux se concentrer sur l'apprentissage de la visée, du lâcher et du réglage de l'arme.

Approvisionner l'arme : C'est l'action qui consiste à la garnir d'une ou plusieurs munitions.

L'arme est prête à tirer : toute action sur la queue de détente provoquera le départ du projectile.

La visée correcte consiste à aligner quatre éléments :

1 – l'œil, 2 – la hausse ou cran de mire, 3 – le guidon, 4 – la cible.

Il est impératif, quel que soit la distance de tir, de conserver une image nette des instruments de visée (cran de mire et guidon) pendant l'appui sur la queue de détente.

Le **lâcher** est l'action qui consiste à appuyer sur la queue de détente pour déclencher le tir. Un mauvais lâcher (action brutale sur la queue de détente, mauvaise position de l'index etc...) a pour conséquence de déstabiliser l'arme et de ne pas atteindre le point visé.

La coordination visée/lâcher :

Pendant que le regard se concentre sur le maintien des organes de visée, la pulpe de la 1ère phalange de l'index exerce une pression constante, progressive et sans à-coup sur la détente. L'idéal, au début, c'est que le départ du projectile puisse surprendre le tireur.

Réglage d'une arme :

Une arme comporte généralement une hausse ou cran de mire équipé d'un système de réglage qui se présente sous la forme de molettes ou vis de correction qui permettent de déplacer le cran de mire en site (hauteur) ou en azimut (dans le plan horizontal).

Exemple : après quelques tirs, on constate que les impacts sont situés à gauche du centre du visuel. Il faut donc régler le cran de mire de manière à ramener les tirs vers la droite.

Procédure :

Le canon de l'arme étant orienté vers la cible, utiliser la molette de réglage (généralement repérée R - L pour Right-Left) de manière à déplacer, du nombre de clics nécessaires (variable selon le modèle de l'arme), le cran de mire vers la droite ce qui aura pour effet de faire pivoter l'arme en main vers la droite pour permettre au guidon de retrouver le centre du cran de mire et donc le canon dans le même sens. Pour faire simple, pour ramener le tir à droite, il faut déplacer le cran de mire vers la droite.

L'autorisation préfectorale de détention d'arme et de munitions.

Conditions de stockage d'une arme au domicile :

Lorsque l'on possède une arme soumise à une autorisation préfectorale de détention, elle doit être entreposée dans un coffre-fort ou une armoire-forte sachant que les munitions afférentes à cette arme sont enfermées dans un compartiment différent de celui qui contient l'arme.

Déplacement avec une arme vers le stand de tir ou chez l'armurier :

L'arme doit être placée dans une mallette, désapprovisionnée (sans munition) et équipée d'un dispositif interdisant son utilisation immédiate (verrou de pontet, culasse enlevée ou autres). Les munitions sont transportées dans un conteneur fermé différent de celui de l'arme.

Nota : Tout déplacement nécessite d'avoir sur soi la licence, l'autorisation de détention et le carnet de tir.

Le tireur arrive au stand de tir :

Avant toutes autres actions le tireur doit s'inscrire sur le cahier de présence.

La mallette est amenée sur la tablette du pas de tir.

La mallette est ouverte et, si nécessaire, elle est orientée de manière que le canon de l'arme soit dirigé vers les cibles.

L'arme est alors sortie, le dispositif interdisant son utilisation immédiate est ôté, la culasse est ouverte, le chargeur est enlevé (pistolet) ou le barillet est basculé (revolver). L'absence de munition est vérifiée et le drapeau de sécurité est mis en place.

Remarque : En compétition ou pendant les séances de tirs contrôlés, c'est l'arbitre ou le contrôleur qui donne l'ordre de sortir les armes et de les ranger à la fin de la compétition ou du contrôle.

Comportement au cours d'une séance de tir :

Directive importante :

Lorsque 2 ou plusieurs tireurs se trouvent au pas de tir sans responsable, l'un d'eux doit prendre la direction de la séance afin de coordonner les tirs en toute sécurité.

Pendant une séance de tir, l'arme étant chargée, un tireur souhaite se reposer un moment :

Avant de poser l'arme sur la table de tir, il doit placer son arme en sécurité en ouvrant la culasse, en enlevant le chargeur et les munitions (pistolet) ou en basculant le barillet pour ôter les projectiles (revolver) et en mettant en place le drapeau de sécurité.

Il doit, en toutes circonstances, rester maître de son arme.

L'arbitre, le contrôleur, ou des tireurs se déplacent aux cibles pour enregistrer les résultats :

Il est alors interdit aux tireurs, restés au pas de tir, de toucher aux armes, munitions ou matériels placés sur leurs tables. Souvent pour, plus de visibilité, les arbitres demandent aux tireurs de s'éloigner de la table de tir (« un pas en arrière! »).

Dans un stand de tir, si un tireur souhaite effectuer des simulacres de visée avec une arme approvisionnée ou non :

Il doit le faire dans un espace prévu à cet effet ou en direction de la butte de tir lorsqu'il n'y a personne.

Au cours d'une séance de tir, l'arme chargée ne fonctionne pas, le tireur doit et peut effectuer trois actions :

Placer son arme en sécurité.

Tenter de réparer en restant face aux cibles ou à la butte de tir.

Faire appel à un responsable sans quitter son poste de tir.

Le port de lunettes de tir de protection :

Bien qu'il ne soit pas obligatoire, il est recommandé de porter des lunettes de protection ou sur-lunettes (pour ceux qui portent des lunettes de vue) dans l'exercice de toutes les disciplines de tir. Il est obligatoire dans certaines disciplines comme, par exemple, le Tir Sportif de Vitesse, le tir aux armes anciennes ou le tir de loisirs sur gongs métalliques ou quilles.

Les commandements de tir :

Mise en place :

L'arbitre ou le responsable de la séance demande aux tireurs de rejoindre le pas de tir :

La mallette et les accessoires sont posés sur la table de tir.

Nota : en compétition, le tireur renseigne sa fiche planning que l'arbitre viendra récupérer en même temps qu'il vérifiera la licence et la tenue vestimentaire du compétiteur.

« Préparation ! », vous disposez de 10 minutes :

L'arbitre autorise la sortie de l'arme de la mallette (ou housse).

L'arme est posée le canon dirigé vers les cibles, le verrou de pontet et le drapeau de sécurité sont enlevés. Le tireur peut régler sa position, effectuer des visées et des tirs à sec si nécessaires.

« Fin de la préparation ! ».

« Pour une série d'essais de 5 cartouches : « CHARGEZ ! »

Nota : Dès que le tireur a approvisionné son arme, il doit la garder en main. Il faut donc penser à placer sa protection auditive avant de charger sinon il sera obligé de mettre son arme en sécurité pour la poser avant de mettre en place sa protection.

A la fin de la séance, les tireurs doivent attendre l'ordre de l'arbitre pour ranger les armes.

Pistolet : le tireur approvisionne à 5 cartouches son chargeur, l'engage et ferme la culasse.

Revolver : il charge 5 chambres du barillet, le ferme en prenant la précaution de placer la chambre vide en face du chien et peut armer le chien.

Le bras est alors placé à 45° vers le sol, le tireur reste en attente le doigt contre la carcasse de l'arme en discipline précision, sur la détente en discipline vitesse.

« **Attention !** »

C'est l'autorisation de tirer.

En tir de précision :

En général l'arbitre commande le fonctionnement électrique des supports de cibles qui vont s'effacer puis s'afficher après 7 secondes pour permettre les tirs pendant le temps réglementaire de 5 minutes.

En tir de vitesse 3/7 :

Les cibles vont s'effacer pendant 7 secondes et s'afficher 3 secondes.

Le bras est à 45° prêt à monter dès l'apparition de la cible, l'arme ne doit pas toucher la table, le doigt est positionné sur la détente.

« **Stop ! Armes en sécurité ! Résultat !** » .

Et ainsi de suite jusqu'à la fin du match ou de la séance.

Les armes utilisées en tir sportif.

Définition : On appelle « arme » tout matériel pouvant assurer la propulsion d'un ou plusieurs projectiles successifs.

Les armes de poing : pistolets à un coup, pistolets semi-automatiques et revolvers.

Les armes d'épaules : carabines, fusils et arbalètes.

La propulsion du projectile est assurée par :

Du gaz (CO₂) ou de l'air comprimé pour les armes du 10m.

Par de la poudre vive pour les armes modernes en percussion annulaire ou centrale.

Par de la poudre noire pour les armes anciennes avec systèmes de mise à feu à mèche, à silex ou à amorces.

Par les branches d'un arc pour les arbalètes.

La tenue vestimentaire :

Le règlement de la Fédération Française de Tir ne précise pas de tenue particulière pour la pratique du tir. Seuls les carabiniers, dans les disciplines olympiques, font usage d'une tenue spécifique codifiée (veste, pantalon et chaussure) destinée à améliorer la stabilité.

Un polo, un pantalon, une veste de survêtement et des baskets ou chaussures non montantes à semelles plates feront l'affaire.

Toutefois, les tenues camouflées, militaires ou non, ainsi que les jeans troués effilochés, ne sont pas autorisées.

Matériels complémentaires :

Des protections auditives, des lunettes de protection pour certaines disciplines, un bandeau équipé d'un cache-œil, un télescope pour visualiser les impacts en cible, un petit outillage adapté à l'arme et un kit de nettoyage.

Si nécessaire, des lunettes spécialement adaptées au tir de compétition permettant de positionner des verres de différentes natures (filtres ou correcteurs) selon la luminosité ambiante régnant dans le stand.